

DIAGNOSTICS EXPERTISE

Par **MartyRush**, le **21/01/2021** à **11:25**

Je suis locataire.

Le propriétaire n'a pas fourni le DDT avant que je signe le contrat de location et a refusé de le fournir depuis.

Donc, j'ai payé (à l'avance; environs 400€) pour qu'une entreprise fasse les diagnostics.

L'inspection a été faite hier. L'inspecteur a confirmé (verbalement) la présence de plomb et d'amiante.

Aujourd'hui, l'inspecteur me dit (par email) que le propriétaire doit donner la permission pour une inspection, donc je ne peux pas avoir les documents du rapport.

Je ne peux pas croire que ce soit vrai.